

LEGENDE

ZONES URBAINES

UA

- UA : centre bourg historique (Campan et Sainte Marie)
- UAa : coeurs de village ancien (Gripp, La Séoube (3), L'Espiadet)
- UB : zone d'extension récente des noyaux anciens
- UB a : zone d'extension récente isolée (Pla de Labereu)
- UC : bâti ancien en extension linéaire le long des voies
- UD : identique à UC en moins dense
- UI : zones équipées à usage d'activités et de services
- US : zone d'équipements sportifs
- UT : zone équipées à usage touristique et d'hébergement

ZONES D'URBANISATION FUTURE :

- AU : zone d'urbanisation future à vocation d'habitat

ZONES NATURELLES :

- N : zone à dominante naturelle
- Na : zone naturelle à dominante agricole
- Nc : zone de la carrière de marbre de l'Espiadet
- Nh : secteurs de hameaux à développer
- Np : secteur de protection paysagère et du patrimoine
- Ns : secteurs dédiés aux activités liées au ski
- Nt : secteurs dédiés aux campings

AUTRES INDICATIONS :

- Emplacements réservés :

- 16, numéro d'opération, se reporter au tableau

- Espaces boisés classés :

- à conserver, protéger ou créer,

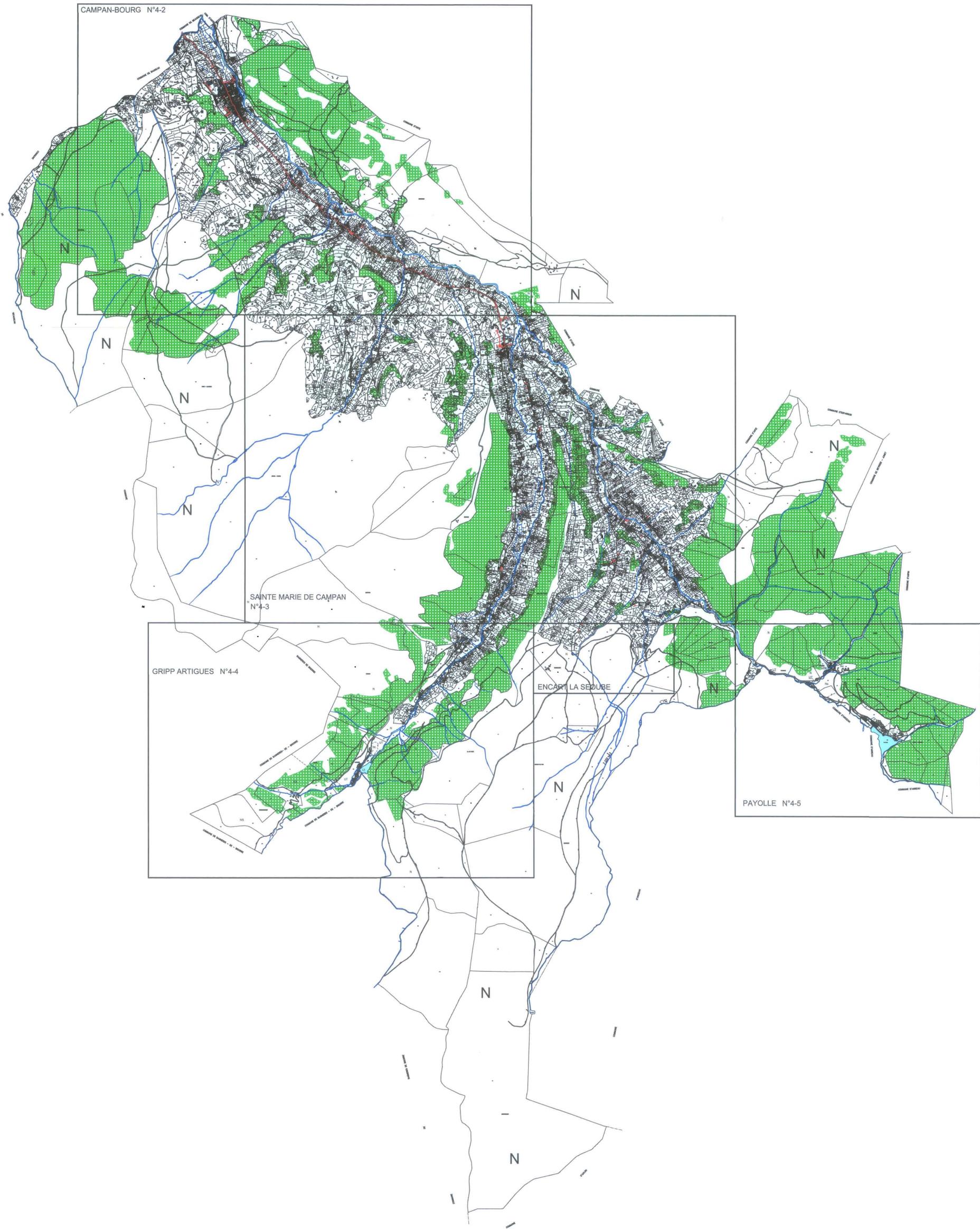
- Voie bruyante de type 2 :

- D 935, obligation d'isolement acoustique des bâtiments dans une bande de 30 ou 100 m de part et d'autre de la voie

- Un droit de préemption urbain est instauré sur toutes les zones U et AU

- Un permis de démolir est obligatoire sur les zones UA, UC, UD et N

- Bâtiments récents



DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES  
COMMUNE DE CAMPAN

PLAN LOCAL D'URBANISME  
(P.L.U.)

REVISION  
APPROBATION



PLAN DE ZONAGE  
ET  
EMPLACEMENTS RESERVES

Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil municipal de ce jour  
A Campan, le 17 octobre 2008  
Le Maire



PUBLICATION: 07/01/1986  
APPROBATION: 10/11/1986  
MODIFICATIONS: 26/06/1998  
10/02/2006

PLAN GENERAL ET DECOUPAGE

ECHELLE 1/25000

Pièce:  
**4.1**

# CAMPAN-BOURG N°4-2

N° d'ordre et bénéficiaire	Désignation et Objet	Superficie approximative	Observations (N° séparables)
<b>Département</b>			
2	Réalisation D 935 Sainte-Marie Bourg	480 m <sup>2</sup>	p 295, p 199
<b>Commune</b>			
<b>CAMPAN-BOURG</b>			
10 (101)	Elargissement voie communale	620 m <sup>2</sup>	p 95, 96, 97, 98, 392, 392, 85, 77
11 (103)	Elargissement voie ordinaire (Chemin du Leyra)	485 m <sup>2</sup>	200 m <sup>2</sup> - p 129, 52, 232, 212, 213, 225, 225, 1, 13
<b>SAINTE-MARIE-BOURG</b>			
12 (201)	Liaison vases emprise communale pour éventuelle déviation	800 m <sup>2</sup>	7 m emprise, 140 m <sup>2</sup> - p 295, 296, 297, 298, 298, 300
13 (204)	Rue à créer	1155 m <sup>2</sup>	8 m emprise, 250 m <sup>2</sup> - p 471, 528, 568, 568
14 (209)	Place et extension du cimetière	2020 m <sup>2</sup>	p 350
15 (210)	Liaison piétonne	425 m <sup>2</sup>	4 m emprise, 120 m <sup>2</sup> - p 345, 344, 467
<b>GALADE - GRIPP - LA SEOUBE</b>			
16	Création parking aux abords écoles de Galade	200 + 60 m <sup>2</sup>	3 m de profondeur, environ 80 de long - p 595, 591, 590, 465 et p 195 et 196
17	Création parking à l'école de Grisp	480 m <sup>2</sup>	10 m de large, environ 45 m de long - p 179
18	Extension cimetière de la Seoube	500 m <sup>2</sup>	p 487, 18

**LEGENDE**

**ZONES URBAINES**

- UA : centre bourg historique (Campan et Sainte Marie)
- UAa : coeurs de village ancien (Gripp, La Seoube (3), L'Espiadet)
- UB : zone d'extension récente des noyaux anciens
- UBa : zone d'extension récente isolée (Pla de Laberou)
- UC : bâti ancien en extension linéaire le long des voies
- UD : identique à UC en moins dense
- UI : zones équipées à usage d'activités et de services
- US : zones d'équipements sportifs
- UT : zone équipées à usage touristique et d'hébergement

**ZONES D'URBANISATION FUTURE :**

- AU : zone d'urbanisation future à vocation d'habitat

**ZONES NATURELLES :**

- N : zone à dominante naturelle
- Na : zone naturelle à dominante agricole
- Ns : zone de la carrière de marbre de l'Espiadet
- Nh : secteurs de hameaux à développer
- Np : secteur de protection paysagère et du patrimoine
- Ns : secteurs dédiés aux activités liées au ski
- Nt : secteurs dédiés aux campings

**AUTRES INDICATIONS :**

- Emplacements réservés : 16, numéro d'opération, se reporter au tableau
- Espaces boisés classés : à conserver, protéger ou créer.
- Voie bruyante de type 2 : D 935, obligation d'éclatement acoustique des bâtiments dans une bande de 30 ou 100 m de part et d'autre de la voie
- Un droit de préemption urbain est instauré sur toutes les zones U et AU
- Un permis de démolir est obligatoire sur les zones UA, UC, UD et N
- Bâtiments récents

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES  
COMMUNE DE CAMPAN

**PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)**

**REVISION**  
APPROBATION

SOUS-PREFECTURE  
24 OCT. 2008  
BRAGNÈRES-AU-DESSUS

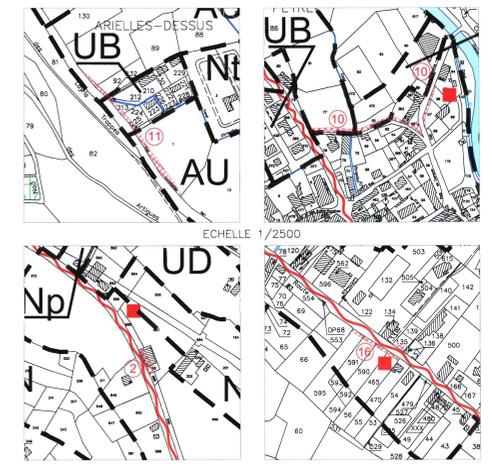
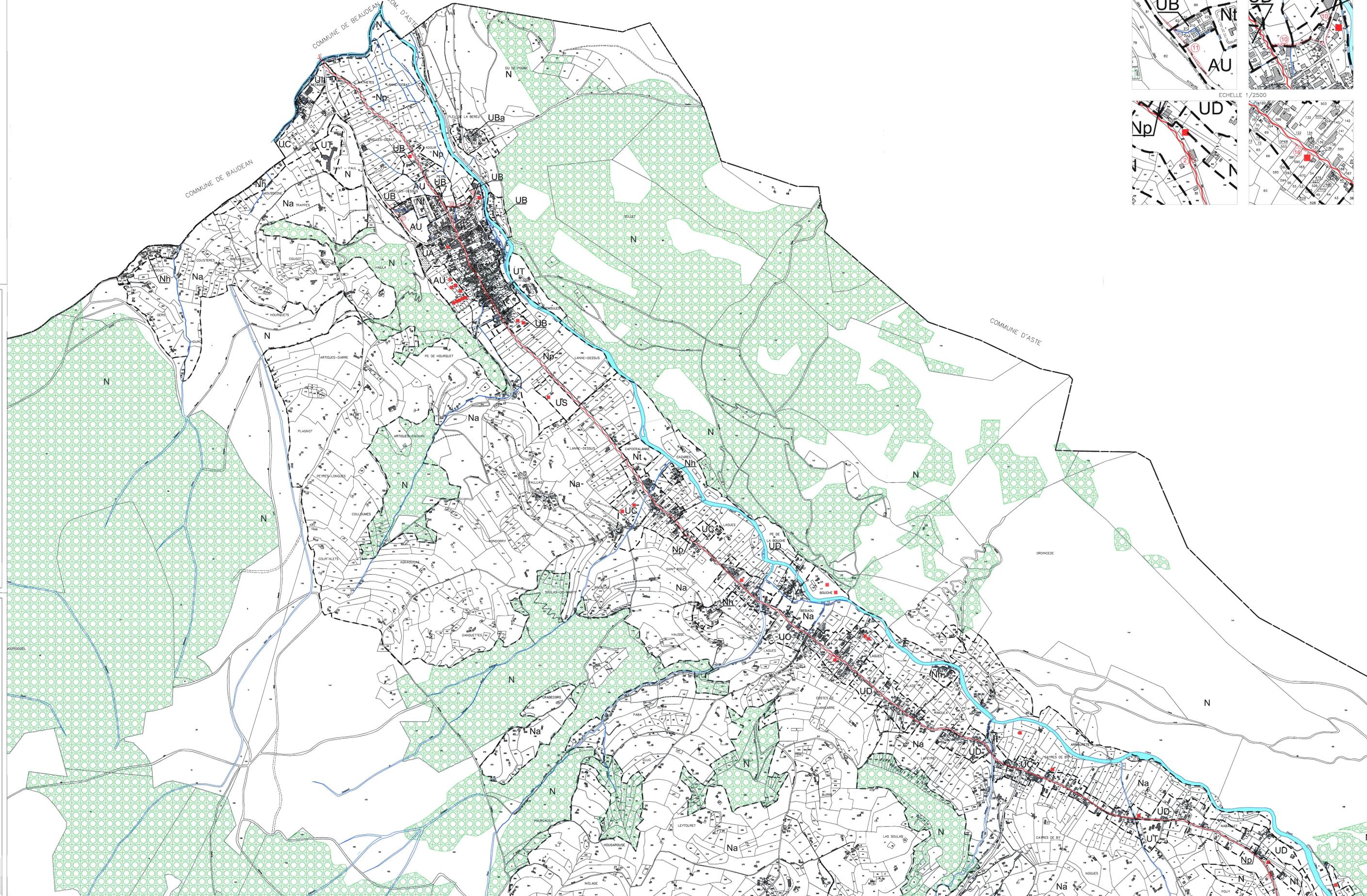
**PLAN DE ZONAGE ET EMPLACEMENTS RESERVES**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal de ce jour A Campan, le 27 octobre 2008  
Le Maire  
Gérard ARA

PUBLICATION: 07/01/1986  
APPROBATION: 10/11/1986  
MODIFICATIONS: 26/06/1998  
10/02/2008

**PLAN "CAMPAN BOURG"**  
ECHELLE 1/5000  
zoom ou 1/2500 sur les emplacements réservés

Pièce: **4.2**



EMPLACEMENTS RESERVES

N° d'ordre et bénéficiaire	Désignation et Coût	Superficie approximative	Observations (N° de parcelles)
<b>Commune</b>			
<b>CAMPANBOURG</b>			
10 (101)	Elargissement voie communale	630 m <sup>2</sup>	p 96, 96, 97, 98, 383, 382, 95, 77
11 (103)	Elargissement voie ordinaire (chemin du Layro)	405 m <sup>2</sup>	230 m <sup>2</sup> - p 129, 132, 232, 212, 213, 228, 226, 1, 13
<b>SAINTE-MARIE-BOURG</b>			
12 (219)	Liaison vers entrée communale pour avenue de circulation	890 m <sup>2</sup>	2 emplacements, 143 m <sup>2</sup> - p 395, 396, 397, 398, 399, 303
13 (204)	Pavage trottoir	1 165 m <sup>2</sup>	6 emplacements, 259 m <sup>2</sup> - p 471, 539, 554, 259
14 (209)	Place et extension du carrefour	2 002 m <sup>2</sup>	p 359
15 (218)	Liaison piétonne	425 m <sup>2</sup>	4 emplacements, 129 m <sup>2</sup> - p 345, 344, 657
<b>GALADE - GRIPP - LA SEOUBE</b>			
16	Création parking pour élèves Faculté de Médecine	200 - 80 m <sup>2</sup>	Site de planification, environ 90 m de long - p 556, 561, 560, 485 et p 135 affecté
17	Création parking à l'École de Médecine	400 m <sup>2</sup>	10 m de large, environ 45 m de long - p 179
18	Extension carrefour de la Séoube	500 m <sup>2</sup>	p 407, 89

**LEGENDE**

**ZONES URBAINES**

- UA : centre bourg historique (Campan et Sainte Marie)
- UAa : coeurs de village anciens (Gripps, La Seoube (3), L'Espiadet)
- UB : zone d'extension récente des noyaux anciens
- UB a : zone d'extension récente isolée (Pla de Laberen)
- UC : bâti ancien en extension linéaire le long des voies
- UD : identique à UC en moins dense
- UI : zones équipées à usage d'activités et de services
- US : zone d'équipements sportifs
- UT : zone équipées à usage touristique et d'hébergement

**ZONES D'URBANISATION FUTURE :**

- AU : zone d'urbanisation future à vocation d'habitat

**ZONES NATURELLES :**

- N : zone à dominante naturelle
- Na : zone naturelle à dominante agricole
- Ns : zone de la carrière de maître de l'Espiadet
- Nh : secteurs de hameaux à développer
- Np : secteur de protection paysagère et du patrimoine
- Ns : secteurs dédiés aux activités liées au ski
- Nt : secteurs dédiés aux campings

**AUTRES INDICATIONS :**

- Emplacements réservés : 16, numéro d'opération, se reporter au tableau
- Espaces boisés classés : à conserver, protéger ou créer.
- Voie bruyante de type 2 : D 935, obligation d'isolement acoustique des bâtiments dans une bande de 50 ou 100 m de part et d'autre de la voie
- Un droit de préemption urbain est instauré sur toutes les zones U et AU
- Un permis de démolir est obligatoire sur les zones UA, UC, UD et N
- Bâtiments récents

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES  
COMMUNE DE CAMPAN

PLAN LOCAL D'URBANISME  
(P.L.U.)

REVISION  
APPROBATION



PLAN DE ZONAGE  
ET  
EMPLACEMENTS RESERVES

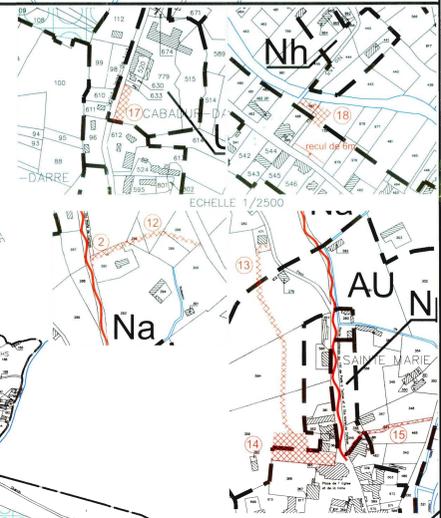
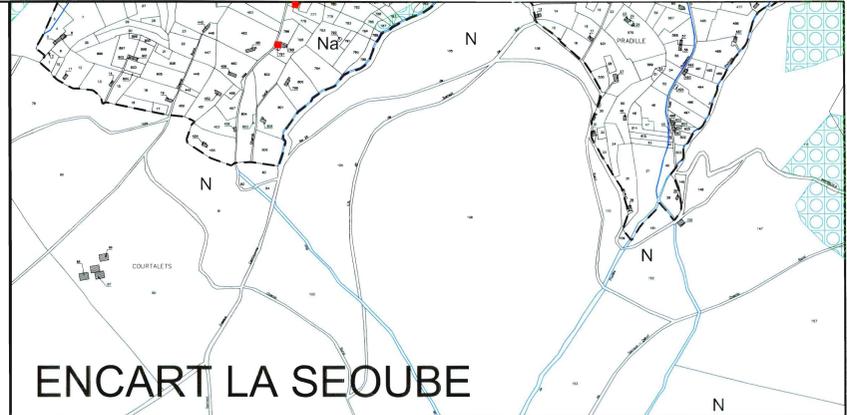
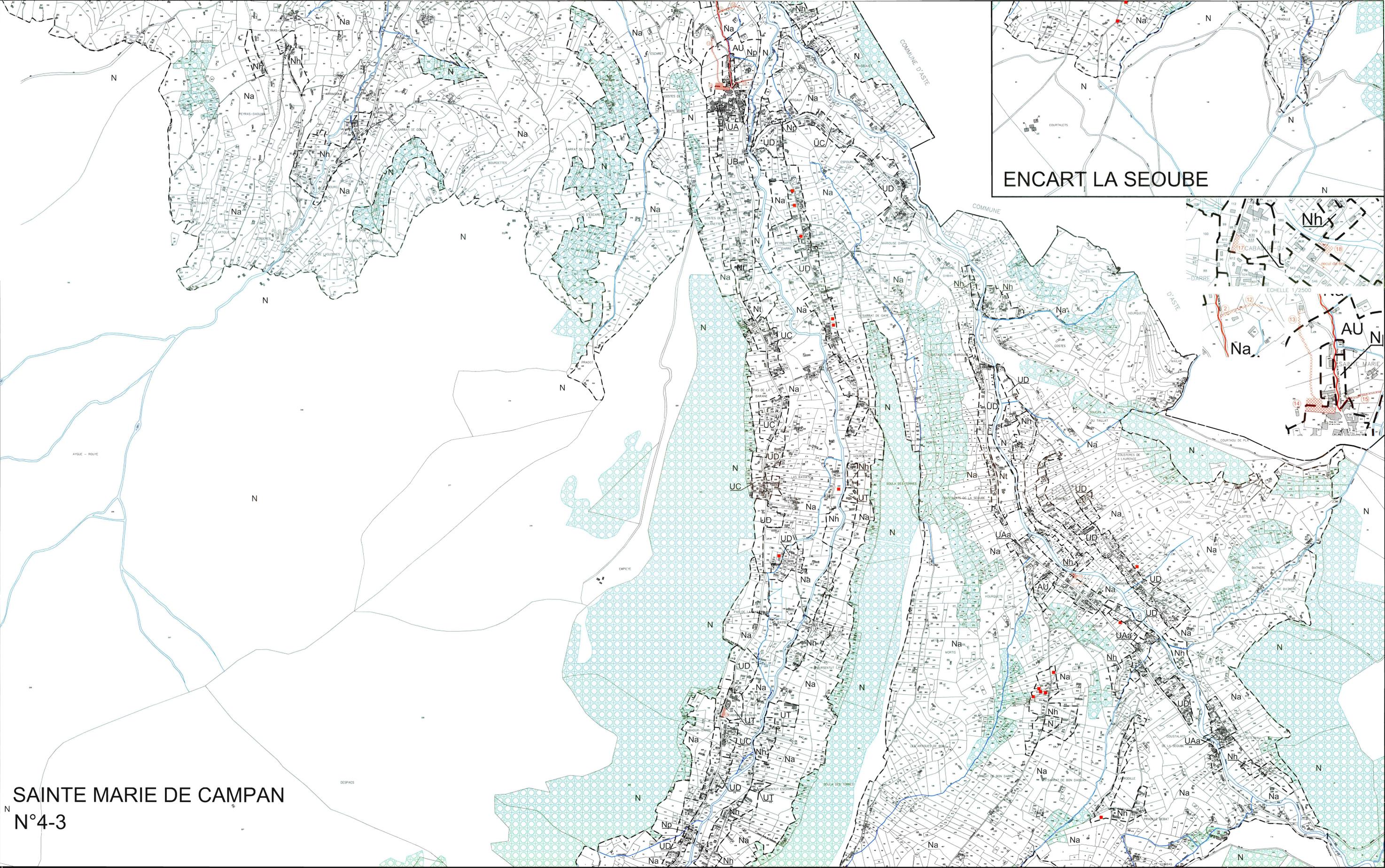
Vous êtes amené à la délibération du conseil municipal de ce jour à Campan, le 24 octobre 2023

PUBLICATION: 07/07/1998  
APPROBATION: 10/11/1998  
MODIFICATIONS: 26/06/1998, 10/02/2006



PLAN "SAINTE-MARIE-LA-SEOUBE"  
ECHELLE 1/5000  
zoom ou 1/2500 sur les emplacements réservés

Plèce: **4.3**



SAINTE MARIE DE CAMPAN  
N°4-3

# GRIPP ARTIGUES N°4-4

## LEGENDE

### ZONES URBAINES

- UA : centre bourg historique (Campan et Sainte Marie)
- UAa : coeurs de village ancien (Grripp, La Séoube (3), L'Espiadet)
- UB : zone d'extension récente des noyaux anciens
- UA : zone d'extension récente isolée (Pla de Labereu)
- UC : bâti ancien en extension linéaire le long des voies
- UD : identique à UC en moins dense
- UI : zones équipées à usage d'activités et de services
- US : zone d'équipements sportifs
- UT : zone équipées à usage touristique et d'hébergement

### ZONES D'URBANISATION FUTURE :

- AU : zone d'urbanisation future à vocation d'habitat

### ZONES NATURELLES :

- N : zone à dominante naturelle
- Na : zone naturelle à dominante agricole
- Nc : zone de la carrière de marbre de l'Espiadet
- Nh : secteurs de hameaux à développer
- Np : secteur de protection paysagère et du patrimoine
- Ns : secteurs dédiés aux activités liées au ski
- Nt : secteurs dédiés aux campings

### AUTRES INDICATIONS :

- Emplacements réservés :  
Ic, numéro d'opération,  
se reporter au tableau
- Espaces boisés classés :  
à conserver, protéger ou créer,
- Un droit de préemption urbain est instauré sur toutes les zones U et AU
- Un permis de démolir est obligatoire sur les zones UA, UC, UD et N
- Bâtiments récents



DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES  
COMMUNE DE CAMPAN

## PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U.)

REVISION  
APPROBATION



## PLAN DE ZONAGE ET EMPLACEMENTS RESERVES

Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil municipal de ce jour  
A Campan, le 17 octobre 2008  
Le Maire



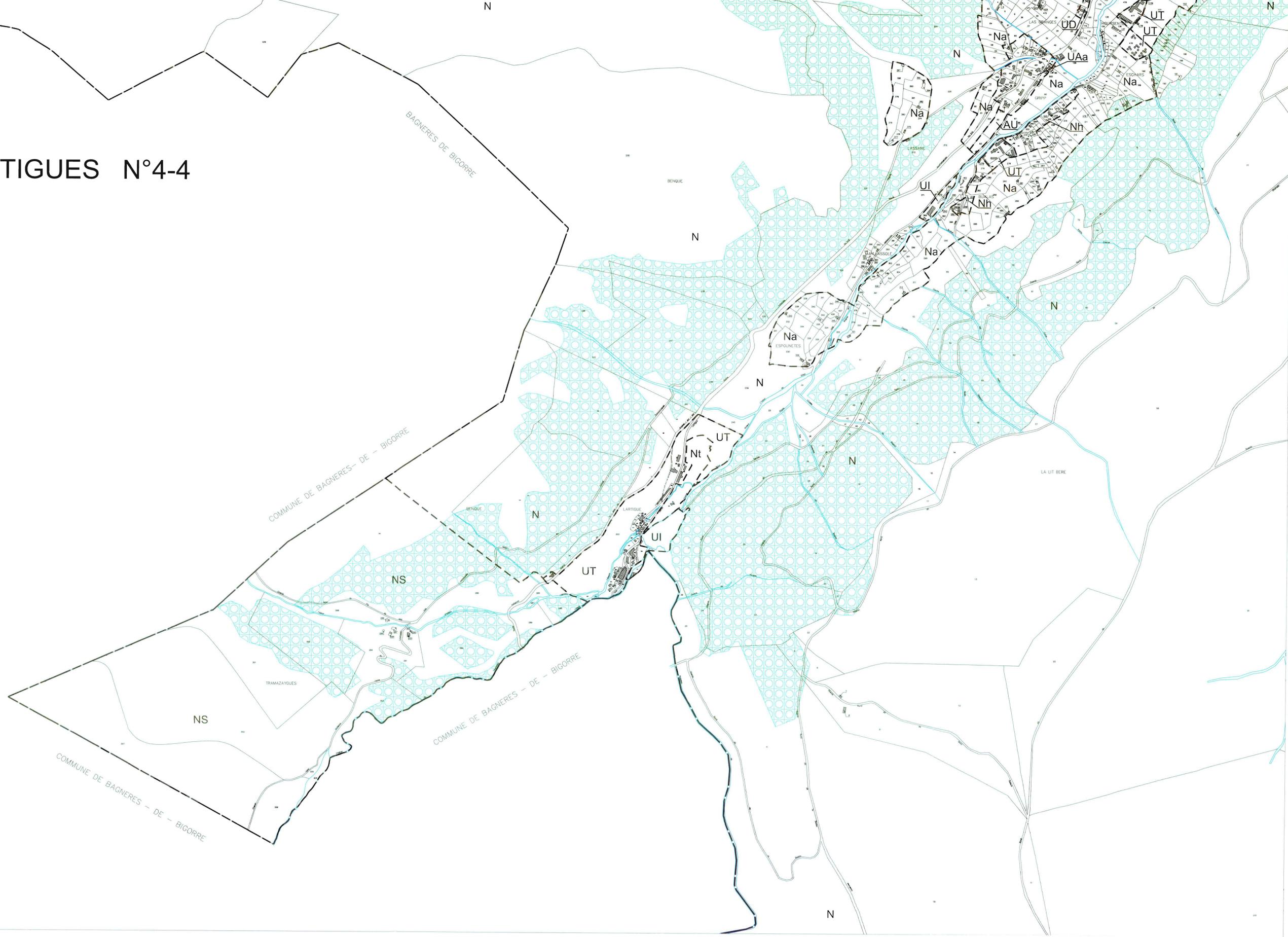
PUBLICATION: 07/01/1986  
APPROBATION: 10/11/1986  
MODIFICATIONS: 26/06/1998  
10/02/2006

PLAN "GRIPP-ARTIGUES"

ECHELLE 1/5000

Pièce:

4 . 4



LEGENDE

ZONES URBAINES

- UA : centre bourg historique (Campan et Sainte Marie)
- UAa : coeurs de village ancien (Gripp, La Séoube (3), L'Espiadet)
- UB : zone d'extension récente des noyaux anciens
- UB a : zone d'extension récente isolée (Pla de Labereu)
- UC : bâti ancien en extension linéaire le long des voies
- UD : identique à UC en moins dense
- UI : zones équipées à usage d'activités et de services
- US : zone d'équipements sportifs
- UT : zone équipées à usage touristique et d'hébergement

ZONES D'URBANISATION FUTURE :

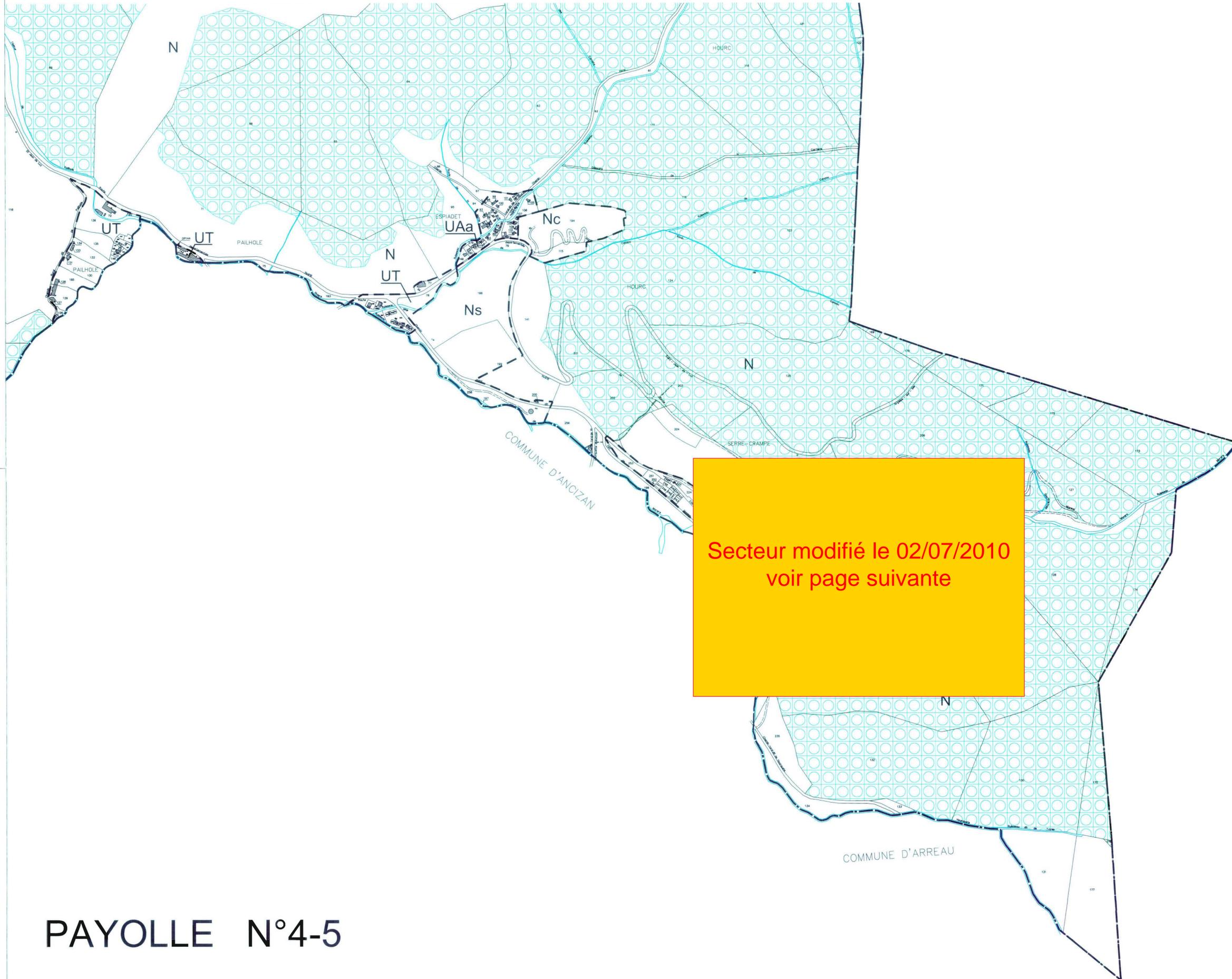
- AU : zone d'urbanisation future à vocation d'habitat

ZONES NATURELLES :

- N : zone à dominante naturelle
- Na : zone naturelle à dominante agricole
- Nc : zone de la carrière de marbre de l'Espiadet
- Nh : secteurs de hameaux à développer
- Np : secteur de protection paysagère et du patrimoine
- Ns : secteurs dédiés aux activités liées au ski
- Nt : secteurs dédiés aux campings

AUTRES INDICATIONS :

- Emplacements réservés : 16, numéro d'opération, se reporter au tableau
- Espaces boisés classés : à conserver, protéger ou créer,
- Un droit de préemption urbain est instauré sur toutes les zones U et AU
- Un permis de démolir est obligatoire sur les zones UA, UC, UD et N
- Bâtiments récents



Secteur modifié le 02/07/2010  
voir page suivante

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES  
COMMUNE DE CAMPAN

PLAN LOCAL D'URBANISME  
(P.L.U.)

REVISION  
APPROBATION



PLAN DE ZONAGE  
ET  
EMPLACEMENTS RESERVES

Vu pour être annexé à la délibération  
du conseil municipal de ce jour  
A Campan, le 17 octobre 2008

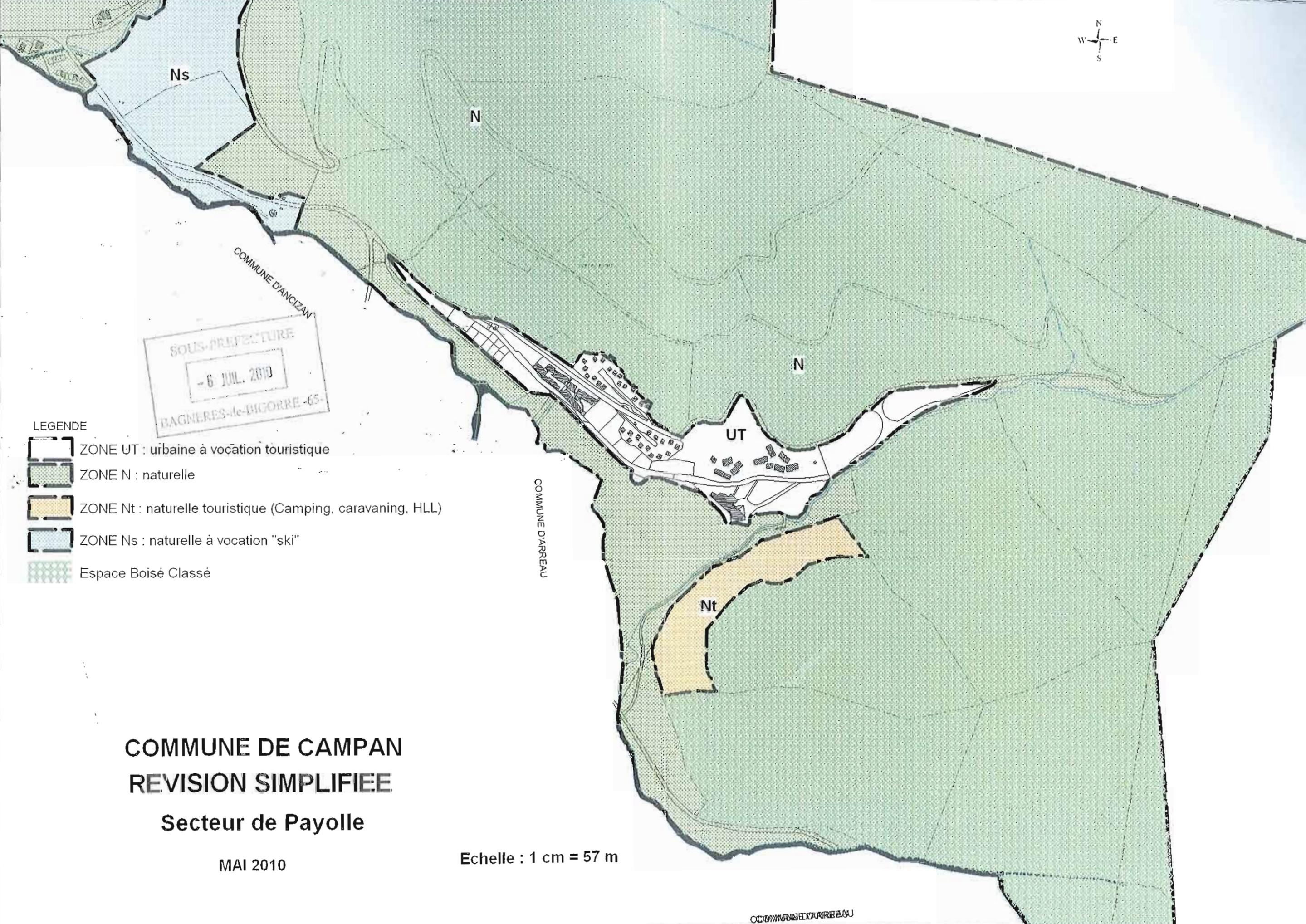


PUBLICATION: 07/01/1986  
APPROBATION: 10/11/1986  
MODIFICATIONS: 26/06/1998  
10/02/2006

PLAN "PAYOLLE"  
ECHELLE 1/5000

Pièce:  
4 . 5

PAYOLLE N°4-5



SOUS-PREFECTURE  
- 6 JUL. 2010  
BAGNERES-de-BIGORRE -65-

- LEGENDE
- ZONE UT : urbaine à vocation touristique
  - ZONE N : naturelle
  - ZONE Nt : naturelle touristique (Camping, caravanning, HLL)
  - ZONE Ns : naturelle à vocation "ski"
  - Espace Boisé Classé

**COMMUNE DE CAMPAN**  
**REVISION SIMPLIFIEE**  
**Secteur de Payolle**

MAI 2010

Echelle : 1 cm = 57 m

COMMUNE DE BOURRIEBOU